

Image not found or type unknown



## jour de repos et jour férié..

Par **funtotos**, le **10/10/2011** à **12:36**

Bonjour,

je travail pour la municipalité. je suis contractuelle.

Mon jour de repos est le mercredi habituellement, mais mon employeur me l'impose le mardi de la deuxième semaine de s vacances de la toussaint (jour férié)

Est ce que cela est possible ?

Je vous remercie

Cordialement sebastien